

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A missions égales, revalorisations égales : la FHP compte sur le Gouvernement pour une juste reconnaissance des professionnels de santé du secteur privé

Paris – 26 juillet 2022

Le président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée Lamine Gharbi a rencontré vendredi 22 juillet le ministre de la Santé et de la Prévention François Braun.

Lors de ce rendez-vous en présence de la directrice de cabinet du ministre, Carole Bousquet-Bérard, et de la déléguée générale de la FHP, Christine Schibler, le ministre a réaffirmé l'importance qu'il accordait à une coopération de tous les acteurs de santé, indépendamment de leur statut, pour répondre aux besoins des citoyens. De son côté, Lamine Gharbi a assuré le ministre de la totale mobilisation des établissements hospitaliers privés qui se sont organisés pour faire face aux difficultés de l'été et œuvrer en parfaite complémentarité avec l'hôpital public au service des patients.

« *Mêmes soins, mêmes patients, mêmes droits et responsabilités* » : cette ligne d'action de François Braun, fondée sur la mission et non sur le statut, est évidemment partagée par la FHP. Mais l'engagement et la coopération que le ministre appelle légitimement de ses vœux sont indissociables de la reconnaissance juste et entière du rôle de tous les acteurs du système de santé. Or aujourd'hui, les professionnels de santé qui exercent dans les hôpitaux et cliniques privés attendent d'être considérés de la même façon que leurs collègues du secteur public. Alors que le point d'indice de la fonction publique hospitalière a été rehaussé de 3,5 %, les professionnels de santé, qui accomplissent le même travail dans le public comme dans le privé, doivent bénéficier de revalorisations tout à fait symétriques et des mêmes mesures de soutien. Les budgets des établissements privés sont fixés par l'Assurance Maladie.

C'est d'autant plus légitime et urgent que les professionnels de santé sont mis à rude épreuve depuis bientôt trois ans. La lassitude et le découragement les gagnent, et certains jettent l'éponge, quand ceux qui restent voient leur charge de travail encore alourdie. Dans le secteur privé, près de 15 % des postes de soignants ne sont plus pourvus, contre 7% avant la crise sanitaire.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- 85 % de la chirurgie ambulatoire
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 1 accouchement sur 4
- 50 % des patient atteint du cancer
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique

Les salaires sont plus élevés dans le public que dans le privé ainsi que le souligne l'annexe 8 du rapport 2021 de la DREES sur les établissements de santé. Pour les infirmiers, selon cette étude officielle, l'écart moyen entre les salaires nets est de 7,9%. Depuis, cet écart s'est encore accentué du fait du Ségur 1, accordé seulement à hauteur de 89 % pour le privé, du Ségur 2 et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique hospitalière de 3,5%. Ainsi, à ce jour, l'écart de rémunération nette entre le public et le privé pour un infirmier est de 12,6% à 10 ans de carrière et atteindra jusqu'à 22,5% en fin de carrière ! Un infirmier du privé devrait travailler 2,5 mois de plus par an pour arriver au salaire de son collègue du public en fin de carrière, alors qu'il fait pourtant le même travail.

Le Gouvernement s'est jusqu'alors efforcé de maintenir le principe d'équité, notamment lors des « Ségur » 1 et 2. La cohérence et la continuité de l'action politique doivent être préservées et garanties au moment où notre système de santé a plus que jamais besoin de toutes ses forces vives. C'est cette garantie de cohérence et de continuité dans l'équité de revalorisation des professionnels que la FHP demande aujourd'hui à l'Etat, assortie d'engagements concrets qui ne peuvent attendre la rentrée.

Car la rentrée sera marquée par la prochaine Conférence des parties prenantes, qui mise sur la confiance et l'intelligence collective pour transformer le système de santé. La reconnaissance de tous les acteurs, et les preuves concrètes de cette reconnaissance, constituent un préalable indispensable à sa réussite.

« Notre message est simple : à missions égales, revalorisations égales... Les professionnels de santé de l'hospitalisation privée attendent, au cœur de cet été très difficile, des réponses concrètes. Je ne doute pas que le ministre de la Santé saura entendre et comprendre ce qui se passe sur le terrain, et prendre sans attendre les mesures tangibles qui s'imposent. La réussite de la transformation du système de santé passe par la considération de toutes ses composantes », explique Lamine Gharbi.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 55 % des interventions chirurgicales
- Près de 20 % des Hospitalisations à domicile
- 65 % de la chirurgie ambulatoire
- 1 accouchement sur 4
- 1/3 des soins de suite et de réadaptation
- 50 % des patient atteint du cancer
- 17 % des hospitalisations psychiatriques
- Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique